

Coopération avec les partenaires

Dans le cadre de son mandat vis-à-vis des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, l'UNHCR coopère avec un large éventail de partenaires : organes de coordination des Nations Unies, institutions de l'ONU et autres organisations internationales dans le cadre de partenariats bilatéraux, ONG, universités et instituts de recherche, personnalités éminentes, organisations régionales, parlementaires, services gouvernementaux, secteur privé, réfugiés et communautés d'accueil. Conformément aux Objectifs stratégiques globaux de l'année 2007, l'UNHCR continuera de renforcer ses partenariats avec ses interlocuteurs traditionnels et en forgera de nouveaux.

Le concept de coopération et de partenariat interorganisations a évolué avec le temps. Alors qu'il se limitait autrefois à une coopération avec des ONG et des organismes gouvernementaux servant de partenaires d'exécution, il est devenu un mode de collaboration plus intégré qui reconnaît la contribution essentielle des autres organisations, des pays d'accueil, des États donateurs et de la société civile dans les domaines de la protection internationale, de l'assistance ainsi que de la recherche de solutions durables.

Le présent chapitre met en lumière quelques exemples clés qui témoignent de la détermination de l'UNHCR à continuer sans relâche à créer des partenariats globaux et à les renforcer. Le lecteur trouvera, au fil des pages de l'Appel global et en particulier dans les chapitres sur les pays, d'autres exemples de partenariats et des descriptions plus détaillées de l'action que le Haut Commissariat mène avec ses partenaires.

Collaboration avec le système de coordination des Nations Unies

L'interaction de l'UNHCR avec le système des Nations Unies, développée en collaboration avec des groupes compétents au Siège, détermine le calendrier stratégique du Bureau de l'UNHCR à New York. Dans le cadre de l'initiative de réforme de l'ONU, le Haut Commissariat participera activement au suivi des recommandations du Groupe de haut niveau du Secrétaire général relatives à la mission de l'UNHCR. Dans la mesure où le succès du retour et de la réintégration des déplacés dépend d'une paix et d'un développement durables, la collaboration avec la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, récemment formés, revêtira une importance toute particulière pour le Haut Commissariat. Celui-ci contribuera également au perfectionnement des processus de planification des missions de maintien de la paix intégrées, pour veiller à ce que les questions humanitaires, et en particulier les besoins des déplacés, soient pris en compte.

L'UNHCR continuera de prendre part aux efforts interorganisations visant à améliorer la capacité d'intervention humanitaire globale, notamment par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations (CPI), en ce qui concerne la protection des déplacés internes, l'assistance qui leur est offerte, et la mise en oeuvre de l'« approche de responsabilité modulaire ». La participation de l'Organisation est centrée sur les situations de déplacement interne provoquées par des conflits : à ce titre, elle assume la direction des modules protection, gestion et coordination des camps et abris d'urgence dans différents pays, parmi lesquels la République démocratique du Congo, le Libéria, l'Ouganda et la Somalie.



République du Congo. L'UNHCR travaille avec des partenaires pour aider les réfugiés à rentrer chez eux.
UNHCR / J. Ose

Par ailleurs, l'UNHCR maintiendra un rôle actif dans d'autres organes de coordination essentiels, comme le Conseil des chefs de secrétariat et ses organes subsidiaires, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion, ainsi que le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), le Comité exécutif pour les affaires humanitaires (ECHA) et le Comité exécutif pour la paix et la sécurité.

Dans le cadre de la recherche de solutions durables, l'UNHCR collaborera avec le GNUD pour veiller à ce que les besoins des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes soient pris en compte dans les plans et les programmes de développement. Les orientations nécessaires seront communiquées, en ce qui concerne les évaluations de besoins conjointement menées par la Banque mondiale et les Nations Unies pour les opérations au Darfour et en Somalie, et la préparation de diverses conférences sur la reconstruction ciblées sur les réfugiés, les déplacés internes et les rapatriés. Le Haut Commissariat continuera de s'impliquer dans la constitution de fonds fiduciaires pluridonnateurs, par l'intermédiaire du GNUD.

L'UNHCR renforcera sa coopération avec le Département des affaires économiques et sociales, l'OIM et d'autres membres du Groupe mondial sur la migration pour assurer le suivi du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Il travaillera en étroite liaison avec les États membres intéressés et contribuera au débat mondial sur les migrations, en se concentrant plus particulièrement sur l'interface entre l'asile et les migrations.

Associant son action à celle de la composante paix et sécurité des Nations Unies, le Haut Commissariat collaborera avec le Département des opérations de maintien de la paix (DPKO) pour mettre en place une mission de maintien de la paix des Nations Unies au Darfour. La coopération avec le DPKO sera renforcée par l'élaboration de politiques relatives aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi que par la coopération avec le Service de la lutte antimines. L'UNHCR participera au processus de planification des missions intégrées en fournissant des contributions et un appui aux opérations intégrées de maintien de la paix, déjà en cours ou à venir.

Sous la direction du Département des affaires politiques et en suivant les orientations du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, le Haut Commissariat participera à l'élaboration d'une politique sur la « responsabilité de protéger », concernant l'ensemble du système et visant à aider les États à assumer leurs responsabilités quant à la protection de leurs populations respectives.

Collaboration bilatérale avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales

La collaboration avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales demeurera un élément clé de l'action de l'UNHCR tout au long de 2007.

Comme lors des années précédentes, le Haut Commissariat s'attachera tout particulièrement à travailler en étroite

coopération avec l'OCHA et à accéder aux financements du Fonds central d'intervention humanitaire.

En coopération avec d'autres coparrains de l'ONUSIDA, l'UNHCR continuera de lutter contre le VIH/SIDA en veillant à ce que les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence soient pris en compte dans les politiques et les programmes des pays d'accueil. En 2007, le Haut Commissariat et ses partenaires se concentreront sur les activités de prévention, ainsi que sur l'égalité d'accès aux soins et aux traitements.

L'UNHCR continuera de consolider son partenariat avec le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), afin d'appuyer ses opérations par le déploiement d'un personnel bénévole possédant une gamme de compétences étendue. Les VNU seront tout particulièrement impliqués dans la mobilisation des communautés réfugiées.

Tirant parti du potentiel offert par le plan d'action du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), de sa présence accrue sur le terrain et des liens multidimensionnels entre la protection des réfugiés, la protection des déplacés internes et les droits de l'homme, l'UNHCR coopérera avec le HCDH, notamment lors des opérations de rapatriement et des opérations en faveur des déplacés internes. L'action du Conseil des droits de l'homme et de ses experts chargés des procédures spéciales bénéficiera également d'un appui.

Dans le domaine de la traite des êtres humains, l'UNHCR participera au Groupe de coopération interorganisations contre la traite des personnes, afin de faciliter une stratégie de lutte globale, intégrant la protection et la prise en charge des victimes.

En s'appuyant sur une conclusion du Comité exécutif relative à l'apatridie, récemment adoptée, l'UNHCR renforcera sa coopération avec le FNUAP, le HCDH, le PNUD et l'UNICEF pour recenser plus efficacement les apatrides et élaborer des stratégies de prévention et de réduction des cas d'apatridie. Des efforts de défense de la cause seront également entrepris avec l'Union interparlementaire, la Commission internationale de l'état civil, la Conférence de La Haye de droit international privé, l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Afrique et d'Asie et d'autres organisations régionales.

La coopération avec l'UNWRA sera renforcée au titre de la prise en charge des besoins des Palestiniens qui relèvent de la compétence de l'UNHCR.

Pour développer les activités génératrices de revenus dans ses programmes, le Haut Commissariat continuera de dispenser un appui technique à certaines opérations, à fournir les fonds initiaux nécessaires à l'exécution des projets et à mener des activités de renforcement des capacités en partenariat avec le PNUD, la FAO et l'OIT.

L'UNHCR poursuivra sa coopération avec le CICR et la FICR. La collaboration avec le CICR s'étend désormais aux déplacés internes. La coopération avec la FICR portera, entre autres choses, sur la direction du module « abris d'urgence » dans les opérations interorganisations en faveur des déplacés internes.

La collaboration avec le Programme alimentaire mondial

L'UNHCR et le Programme alimentaire mondial (PAM) coopèrent pour venir en aide aux réfugiés, leur action étant fondée sur une répartition claire des tâches et des responsabilités, telle qu'énoncée dans le mémorandum d'accord révisé de 2002. Lorsque la population réfugiée dans un pays en développement excède 5 000 personnes, le PAM se charge de fournir des rations alimentaires de base – constituées de céréales, d'huile végétale, de légumineuses, de sucre, de biscuits à forte teneur en protéines et d'aliments composés enrichis. L'UNHCR ou les autorités du pays d'accueil s'occupent des groupes de réfugiés plus restreints, auxquels ils fournissent une aide alimentaire sous forme de denrées d'appoint comprenant au besoin des vivres frais et du lait thérapeutique. Dans certaines situations exceptionnelles, le PAM aide l'UNHCR à fournir des denrées alimentaires à des groupes plus modestes de réfugiés ou d'autres personnes relevant de sa compétence.



Distribution de vivres au camp de Kalma, Darfour du Sud (Soudan). PAM / L. Lamprière

Le PAM et l'UNHCR poursuivront leurs efforts conjoints pour mobiliser la communauté internationale en 2007. En février-mars 2006, les dirigeants du PAM, de l'UNHCR et de l'UNICEF ont effectué une mission de six jours en République du Congo, au Burundi et au Rwanda. C'était la première fois que trois responsables d'organisations se déplaçaient ensemble en vue d'atteindre un même but - attirer l'attention sur les besoins humanitaires alarmants de la région des Grands Lacs et susciter des promesses de contributions financières en faveur de ces pays. Au travers d'une collaboration régulière, le PAM et l'UNHCR publient des communiqués de presse et des déclarations, notamment pour les opérations sous-financées où des interruptions dans la chaîne alimentaire sont à craindre.

Au titre de leur collaboration, le PAM et l'UNHCR se sont engagés à offrir ensemble un éventail complet de services – protection, vivres, articles non alimentaires, santé, éducation – aux réfugiés. Toutefois, faute de financements suffisants, les efforts déployés dans ce but seront compromis. Les deux organisations souhaitent donc attirer l'attention des donateurs sur la nécessité urgente de disposer d'un appui financier pour assurer un ensemble complet de services à tous les réfugiés qui en ont besoin.

En 2007, le PAM prévoit de dispenser au total une aide alimentaire à 78 millions de bénéficiaires, dont 1,57 million de réfugiés, 1,44 million de rapatriés et 4,9 millions de déplacés internes.

Les opérations de grande envergure menées en faveur des réfugiés dans plusieurs pays où le PAM et l'UNHCR coopèrent se poursuivront en 2007. Au nombre de ces pays, citons l'Algérie, l'Éthiopie, le Kenya, le Népal, l'Ouganda, le Soudan, la République-Unie de Tanzanie, le Tchad et la Zambie. Des plans d'intervention d'urgence ont été élaborés pour parer aux crises régionales qui pourraient survenir en Afrique si la situation venait à se dégrader en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo ou en Somalie. Des opérations de rapatriement des réfugiés se poursuivent au Burundi, au Rwanda et en Tanzanie, ainsi que dans les pays limitrophes du Soudan.

Du fait de l'expansion et de l'intensification de la mission de l'UNHCR dans les situations de déplacement interne provoquées par des conflits, la collaboration de l'Organisation avec le PAM a évolué. Les deux organisations travaillent ensemble pour venir en aide aux déplacés internes dans les pays où l'UNHCR est le chef de file des modules protection, abris d'urgence et gestion et coordination des camps. Les activités conjointement menées en faveur des déplacés internes tireront parti de l'expérience acquise dans les 30 pays où l'UNHCR et le PAM coopèrent dans le cadre d'opérations au profit des réfugiés et des rapatriés.

En outre, il a été décidé de créer un Groupe de travail de haut niveau, qui étudiera le moyen de renforcer certaines procédures en vigueur dans les opérations en faveur des réfugiés, et de les appliquer si nécessaire aux situations de déplacement interne. Les plans d'action conjoints à l'échelon des pays seront étendus aux déplacés internes.

L'action du PAM et de l'UNHCR au Sud-Soudan sera en grande partie consacrée au retour des déplacés internes dans leur région d'origine ; parallèlement, les deux organisations devront continuer de dispenser une assistance d'urgence aux personnes déplacées à l'intérieur du Darfour. En Ouganda, le retour et la réintégration des déplacés internes figureront également au premier plan des priorités en 2007. L'an prochain, le PAM continuera de venir en aide à un grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la Colombie et de la République démocratique du Congo, en collaboration avec l'UNHCR.

Au Libéria, où l'opération de rapatriement des réfugiés originaires de Sierra Leone et de Guinée touchera à son terme à la fin du premier semestre 2007, et où les déplacés internes ont regagné leurs régions d'origine, le PAM poursuivra ses opérations pour contribuer à la réhabilitation du pays en 2007. Dans les pays d'asile, seules les distributions de vivres ciblées, réservées aux réfugiés vulnérables, se poursuivront dans les camps.

Les personnes déplacées par les combats au nord de Sri Lanka continueront de bénéficier d'une aide d'urgence dans le cadre de l'opération prolongée du PAM.

A l'échelon des pays, le personnel du PAM et de l'UNHCR mènent des activités de planification conjointes et bénéficient de directives communes, dispensées de manière proactive, pour faire face à certaines situations de déplacement interne dans des pays comme la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire et le Tchad.

Le PAM et l'UNHCR poursuivront leur collaboration en vue d'éradiquer la faim au sein de la population enfantine et améliorer les conditions nutritionnelles des réfugiés. L'UNHCR a inclus la nutrition au nombre de ses Objectifs stratégiques globaux pour l'année 2007. En conséquence, des propositions conjointes de financement ont été élaborées en vue de leur examen par les donateurs.

Coopération avec les ONG

Les organisations non gouvernementales (ONG) sont les principaux partenaires de l'UNHCR, puisqu'elles canalisent environ un quart du budget du Haut Commissariat pour exécuter des activités et fournir des articles non alimentaires. En 2006, l'UNHCR a conclu plus de 970 accords avec 608 ONG nationales et internationales et continuera de travailler avec ces partenaires en 2007.

Une collaboration renforcée avec les ONG demeure l'un des meilleurs moyens de répondre comme il se doit aux besoins fondamentaux des réfugiés. La participation active des partenaires non gouvernementaux à la formulation des plans d'opérations nationaux, l'amélioration de la gestion des accords et l'actuelle révision des contributions visant à défrayer les partenaires de l'UNHCR de leurs dépenses générales et de personnel sont autant de signes qui témoignent de la volonté du Haut Commissariat de s'engager dans des partenariats constructifs. La base de données et les statistiques disponibles sur les ONG procurent un outil de gestion supplémentaire dans cette entreprise, qui s'inscrit dans l'actuel processus de réforme des structures et de la gestion, ainsi que dans les Objectifs stratégiques globaux du Haut Commissaire.

En 2007, les instruments de gestion destinés à faciliter la collaboration avec les ONG qui exécutent des programmes pour le compte de l'UNHCR feront l'objet d'un examen et des enseignements en seront tirés, à des fins de renforcement des capacités. Les outils seront utilisés à titre expérimental en Jordanie, au Libéria, en Malaisie et en Afrique du Sud et devraient à l'avenir être diffusés à travers le monde.

Conformément à la décision prise par le Comité exécutif (Comex) en 2004, l'UNHCR continue d'encourager la participation des ONG aux réunions de gouvernance du Haut Commissariat, à savoir aux réunions du Comité permanent et du Comité exécutif. En 2007, les ONG seront à nouveau impliquées dans le processus consultatif de préparation des conclusions et des décisions du Comex. L'efficacité du processus sera analysée et les possibilités d'accroître la participation des ONG étudiées. Les Consultations annuelles avec les ONG continueront d'offrir un forum pour débattre des questions d'intérêt commun.

Partenariats avec les entreprises

L'UNHCR se félicite des contributions durables du secteur privé et estime que les entreprises partenaires peuvent contribuer à la mise en place de sociétés pacifiques et stables. Le Conseil des chefs d'entreprise réunit des dirigeants de Manpower, Microsoft, Merck, Nike et PriceWaterhouseCoopers, qui ont aidé à améliorer les moyens d'existence des plus défavorisés. En 2007, l'UNHCR cherchera à rallier l'appui d'entreprises partenaires dans les secteurs de la santé et de la nutrition, de la logistique, de la gestion du parc automobile et des transports, de l'éducation, des télécommunications, des abris, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, des ressources humaines et de la gestion.

A l'occasion de la journée mondiale du réfugié en juin 2006, l'UNHCR, Nike, Microsoft et Right to play ont lancé une campagne mondiale de sensibilisation et de collecte de fonds au profit des enfants réfugiés. Nike a offert 40 000 ballons de football à des camps de réfugiés en 2006. En 2007, l'objectif est de rassembler, sous la bannière de «Ninemillion.org», une communauté mondiale déterminée à améliorer, dans le monde entier, l'accès des enfants déplacés aux programmes éducatifs et sportifs. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site www.ninemillion.org.



En coopération avec son réseau médiatique en ligne MSN, Microsoft lancera un nouveau site web, <http://nine-million.spaces.live.com>, en vue de sensibiliser l'opinion, de lever des fonds et d'accroître la mobilisation par l'intermédiaire d'une communauté « en ligne » rassemblée au sein de [nine-million.org](http://www.ninemillion.org). Des programmes sur le web seront créés afin de susciter des contacts entre des enfants réfugiés logés dans des camps et de jeunes écoliers ou lycéens au Canada, aux États-unis et au Royaume-Uni ; leurs dialogues seront ensuite diffusés en ligne. Nike continuera d'assurer la vente des T-shirts de [nine-million.org](http://www.ninemillion.org) à travers le monde ; des collectes de fonds seront organisées et de nouveaux articles promotionnels seront mis au point pour la campagne en 2007. Manpower mettra à la disposition des réfugiés des programmes éducatifs certifiés, diffusés en ligne, et invitera son personnel à mobiliser des fonds pour la campagne. Lors du Forum économique mondial organisé à Davos en 2006, l'UNHCR et le Conseil des chefs d'entreprise ont convenu d'unir leurs efforts pour sensibiliser l'opinion à la campagne «Ninemillion.org».



Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, célèbre la journée mondiale du réfugié lors d'un match de football accueilli par une communauté de rapatriés à Sinje, au Libéria. La campagne «Ninemillion.org», parrainée par Nike et Microsoft, a été lancée le même jour.
UNHCR / E. Kanalstein